

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.02.2010

Révision: 09.02.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit acide benzoïque**
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Production des résines artificielles/produits intermédiaires pour matières plastiques
Agent de conservation
- **Fournisseur/Producteur:**
Penpet Petrochemical Trading GmbH
Merkur-Park
Sieker Landstrasse 126
22143 Hamburg
Germany
Tel: +49 40 675 799 0
Fax: +49 40 675 799 99 / 88
- **Adresse e-mail de la personne compétente:** angelika.torges@kft.de
- **Service chargé des renseignements :** Voir fournisseur/producteur
- **Renseignements en cas d'urgence :**
Centre Antipoisons - Centre de Pharmacovigilance
Hôpital Edouard Herriot
5 Place d'Arsonval
69437 Lyon Cedex 03

Tel.: +33-(4) 72 11 69 11

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 36 Irritant pour les yeux.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage SGH**



Attention

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Prévention:**
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- **Intervention:**
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.02.2010

Révision: 09.02.2010

Nom du produit acide benzoïque

(suite de la page 1)

· Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

- **Nom chimique usuel (ou nom générique)**
- **No CAS Désignation**
65-85-0 acide benzoïque
- **Code(s) d'identification**
- **No EINECS** : 2006182

4 Premiers secours

- **Indications générales :**
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** Laver à l'eau et au savon.
- **après contact avec les yeux :**
Rincer les yeux avec les paupières ouvertes pendant environ 10 - 15 minutes avec de l'eau. Ensuite consultation d'un ophtalmologiste.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche avec de l'eau
Faire boire beaucoup d'eau, mais ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.
Recourir à un traitement médical
- **Indications destinées au médecin :**
- **Les symptômes suivants peuvent apparaître :**
Irritation des yeux et des muqueuses
Après ingestion de quantités importantes:
Effets irritants locaux.
En cas de résorption de grandes quantités:
Troubles gastro - intestinaux
Après inhalation:
Irritation des muqueuses.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Produit de décomposition dangereux: se référer au chapitre 10:
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

— F —
(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.02.2010

Révision: 09.02.2010

Nom du produit acide benzoïque

(suite de la page 2)

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

· Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

Eviter la formation de poussière

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Ne pas fumer - tenir à l'abri de sources d'inflammation

· Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir par moyen mécanique.

Eviter à tout prix la formation de poussières. Aspirer éventuellement au moyen d'un aspirateur contrôlé et homologué.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

· Manipulation :**· Précautions à prendre pour la manipulation:**

Eviter la formation de poussière.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas respirer les poussières.

Eviter contact avec les yeux et la peau.

· Préventions des incendies et des explosions:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

· Stockage :**· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker à sec et à température ambiante.**· Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil**· Classe de stockage :** 11 Matières solides combustibles

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration mécanique du poste de travail.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant**· Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

Veuillez tenir compte des valeurs limites de poussière.

· Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

— F —

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.02.2010

Révision: 09.02.2010

Nom du produit acide benzoïque

(suite de la page 3)

- **Equipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou broser

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Prévoir une station de rinçage pour les yeux.

Protection préventive de la peau par un onguent

- **Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

A titre provisoire, filtre :

Filtre P2.

- **Protection des mains :**

Gants résistant aux produits chimiques

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Pour des substances solides non diluées, l'on peut considérer:

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Polychloroprène

Caoutchouc fluoré (FKM)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.

- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme :	solide
Couleur :	blanc
Odeur :	caractéristique

- **Modification d'état**

Point de fusion : 122°C

Point d'ébullition : 248°C

Température et début de la sublimation : > 100°C

· **Point d'éclair :** 121°C

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Le produit n'est pas inflammable.

· **Température d'inflammation :** 570°C

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Pression de vapeur à 20°C:** 1,3 hPa

· **Densité à 20°C:** 1,3 g/cm³

· **Densité en vrac à 20°C:** ~ 500 kg/m³

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.02.2010

Révision: 09.02.2010

Nom du produit acide benzoïque

(suite de la page 4)

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:** 2,9 g/l
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** 1,88 log POW

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Substances à éviter :**
Fluor
Oxygène
- **Réactions dangereuses**
Risque d'élévation de poussière
Réactions aux substances susmentionnées.
Dégagement de gaz / vapeurs légèrement inflammables
- **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
65-85-0 Acide benzoïque
Oral LDLo 500 mg/kg (men)
LD₅₀ 1700 mg/kg (rat)
Inhalatoire LC₅₀/4 h > 12,2 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Peut entraîner de légères irritations de la peau.
- **des yeux :** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :** Test d'Ames: Pas d'indications d'activité mutagène.
- **Résultats sur l'homme :**
L'acide benzoïque et ses dérivés peuvent provoquer des allergies et des symptômes semblables à l'allergie (pseudo allergie). Cela vaut notamment pour les personnes qui souffrent d'asthme ou qui sont déjà allergiques à l'acide salicylique et à ses dérivés.

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**
- **Autres indications :** Le produit est aisément biodégradable.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :**
Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes n'est pas probable.
- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**
65-85-0 Acide benzoïque
EC₅₀/24h 102 mg/l (daphnia magna)
IC₅₀/72h 10-100 mg/l (algae)
LC₅₀/96h 44,6 mg/l (lepomis macrochirus)
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.02.2010

Révision: 09.02.2010

Nom du produit acide benzoïque

(suite de la page 5)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :** Elimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -
Pas de produit dangereux d'après la disposition.
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** Pas de produit dangereux d'après la disposition.
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** Pas de produit dangereux d'après la disposition.
- **"Règlement type" de l'ONU: -**

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xn Nocif

- **Phrases R :**
22 Nocif en cas d'ingestion.
36 Irritant pour les yeux.
- **Phrases S :**
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36 Porter un vêtement de protection approprié.
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et mères allaitantes
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.02.2010

Révision: 09.02.2010

Nom du produit acide benzoïque

(suite de la page 6)

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark. 3 D-64347 Griesheim
Postfach 1451 D-64345 Griesheim

Tel.: +49 6155 86829-0 Fax: +49 6155 86829-25
Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 86829-22

• **Contact :** Angelika Torges

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent